

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES DES AGENTS DE SECURITE PRIVEE

Obligations réglementaires	<p>Arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité :</p> <p>Article 1^{er} Le présent arrêté définit, pour chaque activité privée de sécurité relevant du titre Ier du livre VI du code de la sécurité intérieure, le contenu, la durée et les modalités d'organisation du stage de maintien et d'actualisation des compétences, mentionné à l'article R. 625-8, nécessaire pour le renouvellement de la carte professionnelle.</p> <p>Article 4 - II Le stage s'effectue dans un délai de vingt-quatre mois avant l'échéance de validité de la carte professionnelle.</p> <p>Article 3 L'agent n'ayant pas renouvelé sa carte professionnelle dans les délais requis par l'article R. 612-17 du code de la sécurité intérieure et qui effectue une nouvelle demande de carte professionnelle pour l'exercice de la même activité doit justifier de la réalisation d'un stage, selon les modalités définies par le présent arrêté, dans un délai de douze mois avant la date de sa nouvelle demande de carte professionnelle.</p>
N° d'agrément TFP APS N° d'autorisation d'exercice du CNAPS	<p>Agrément TFP APS n° 44 16 08 10 01 délivré par la CPNEFP de la branche prévention sécurité (site de Rezé) Agrément TFP APS n° 35 19 02 19 01 délivré par la CPNEFP de la branche prévention sécurité (site de Chantepie) Agrément TFP APS n° 29 20 07 29 01 délivré par la CPNEFP de la branche prévention sécurité (site de Gouesnou) N° d'autorisation d'exercice délivré par la CLAC Ouest L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient (article L. 612-14 du Code de la sécurité intérieure) Site de Rezé (N° FOR-044-2027-01-27-20220601751) / Site de Rennes (FOR-035-2028-01-16-20230636083) Site de Lorient (N° FOR-056-2028-02-01-20230638324) / Site de Brest (N° FOR-029-2023-12-03-20180662681)</p>
Objectif	<p>Maintenir et actualiser ses compétences nécessaires au renouvellement de sa carte professionnelle permettant d'exercer en qualité d'agent de prévention et de sécurité.</p>
Pré-requis	<p>Être titulaire de la carte professionnelle</p> <p>Satisfaire à une évaluation pédagogique individualisée portant sur les connaissances des stagiaires (10 questions à réponse courte)</p>
Programme de la formation	<p>Principes de la République (3 heures)</p> <p>Connaître les principes de la République française (3 heures)</p> <ul style="list-style-type: none"> - les principes de la République notamment la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, la non discrimination, la liberté de conscience, la prévention de la violence et le respect de la dignité de la personne humaine ; - les symboles de la République (devise, emblème national, hymne national) et le respect qui leur est dû ; - l'Etat de droit et le respect de l'ordre public. <p>Gestes élémentaires de premiers secours (7 heures) :</p> <p>Intervenir face à une situation d'accident : (7 heures)</p> <p>Savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - situer le cadre juridique de son intervention ; - réaliser une protection adaptée ; - examiner la victime pour la mise en œuvre de l'action choisie ; - faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'établissement ; - secourir une victime de manière appropriée. <p>Cadre juridique d'intervention de l'agent privé de sécurité (4 heures) :</p> <p>Actualisation des connaissances relatives aux grands principes encadrant le métier d'agent privé de sécurité et la déontologie professionnelle : (4 heures)</p> <p>Connaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les évolutions récentes du livre VI ; le code de déontologie ; - le principe d'exercice exclusif ; - les conditions de détention et d'usage des armes ; - les obligations relatives au port des uniformes et des insignes ; - la non-confusion avec un service public ; - les concepts de légitime défense, d'atteinte à l'intégrité physique des personnes, de liberté d'aller et de venir ; - les articles 53 et 73 du code de procédure pénale ; - la non-assistance à personne en danger ; - l'omission d'empêcher un crime ou un délit ; - les principes de respect de la vie privée et du droit de propriété ; - le secret professionnel.

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES DES AGENTS DE SECURITE PRIVEE

Programme
de la formation
(suite)

Compétences opérationnelles générales (7 heures) :

Gérer les conflits : (3 heures 30 dont 2 heures pratique)

Maîtriser les origines des conflits et les mesures de prévention des conflits. Savoir :

- traiter une agression verbale ;
- gérer ses émotions ;
- adopter des techniques verbales et un comportement adapté aux différentes missions (contrôles des accès, filtrage, etc.)

Maîtriser les mesures d'inspection filtrage : (3 heures 30 dont 2 heures pratique)

Connaître :

- le cadre législatif des palpations de sécurité et de l'inspection des bagages ;
- les modalités d'agrément ;
- les éléments générateurs de situations conflictuelles lors de ces missions

Maîtriser les techniques :

- d'inspection visuelle des bagages ;
- de la palpation

Compétences opérationnelles spécifiques : prévention des risques terroristes (13 heures) :

Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes : (1 heure 30)

Savoir définir la menace terroriste et comprendre son mécanisme :

- définition du terrorisme (les atteintes aux intérêts fondamentaux de la nation et à l'autorité de l'Etat) ;
- les différents types de terrorisme (Vigipirate) ;
- historique du terrorisme moderne (liste des précédentes attaques) ;
- méthodologie du terrorisme ;
- motivation du terrorisme ;

Connaître les différents modes opératoires traditionnels :

- attentats aveugles ;
- attentats suicides ;
- prises d'otages et exécution ;
- attaques avec armes de guerre ;

Connaître les différentes menaces terroristes émergentes :

- la menace de produits et matières nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques et explosives (NRBC-E) ;
- la menace informatique.

Connaître les niveaux de risque associés : (1 heure)

Comprendre le niveau de risque en France :

- rappel : vigipirate/l'état d'urgence/l'état de guerre.

Savoir ce qu'est une cible potentielle et comprendre pourquoi :

- processus de raisonnement ;
- sites sensibles, population ciblée.

Connaître les différents matériels terroristes : (1 heure)

Savoir identifier et reconnaître les différents matériels utilisés par les terroristes :

- armement (arme de poing, fusil d'assaut, fusil de chasse, fusil à pompe, lance-roquette, etc.), présentation d'une arme factice ;
- les différents explosifs (solide, liquide, vrac) ;
- les engins explosifs improvisés (EEI), schéma de montage, déclenchement piégé, retardement, contrôlé (ceinture explosif) ;
- sécuriser les lieux en cas de découverte de matériel.

Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes : (1 heure)

Savoir cultiver son comportement

Savoir combattre les habitudes et les routines :

- être attentif, vigilant et dissuasif ;
- respecter les procédures ;

Savoir développer ses connaissances en matière de détection de la radicalisation violente et la prévention du terrorisme

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES DES AGENTS DE SECURITE PRIVEE

Programme
de la formation
(suite)

Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes : (1 heure)

Capacité de détection et d'analyse des comportements suspects
Reconnaître les comportements suspects (le profiling)
Connaître les indicateurs physiques, la communication non verbale (les parties du corps se révèlent)
Capacité de restituer à sa hiérarchie le fruit de ses observations

Savoir entretenir sa culture de la sécurité : (30 minutes)

Savoir utiliser le retour d'expériences
Savoir participer à l'évolution des procédures de sécurité
Savoir s'informer

Se protéger soi-même : (2 heures 30 dont 1 heure 30 de pratique)

Comprendre comment agir en cas d'attaque et suivant le type d'attaque (armes, engins explosifs improvisés, etc.) :

- actes réflexes ;
- courir, se cacher, combattre en dernier recours, démonstrations, mesures de mise en sécurité immédiate, pratique.

Protéger

Savoir protéger et diriger les personnes vers une zone en sécurité

Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention (2 heures dont 1 heure de mise en pratique)

Savoir alerter ou faire alerter les forces de l'ordre et sa hiérarchie, suivant sa situation au cours de l'attaque :

- Témoin direct, présent lors de l'attaque (ou caché à proximité immédiate des terroristes) ;
- Témoin indirect, spectateur de l'attaque (en sécurité, à distance).

Capacité à établir un compte-rendu et une description de la situation de façon claire, concise et efficace

Faciliter l'intervention des forces de l'ordre

Comprendre comment faciliter l'intervention des unités de la gendarmerie ou de la police :

- attitudes et comportements ;
- à l'intérieur de la zone d'attaque ou à l'extérieur ;
- connaître les missions du centre opérationnel de police (COP).

Savoir se mettre à disposition des forces de l'ordre et appliquer leurs consignes :

- être un citoyen sensibilisé.

Sécuriser une zone

Savoir établir un périmètre de sécurité et assurer son efficacité :

- dans l'urgence et post-attentat ;
- contrôle des accès ;
- attitudes et comportements en rapport avec le danger élevé ;
- prendre en considération le risque de sur-attentat.

Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger : (30 minutes)

Connaître:

- les blessures par balles (notions : pneumothorax, hémorragies) ;
- les blessures par explosions (notions : blast et projectiles).

Notions de secourisme « tactique » : (1 heure 30 dont 1 heure de mise en pratique)

Comment agir face à des blessés suite à des plaies par balle(s) ou blessures suite à des explosion (s).

Présentations visuelles : pansement compressif, combat gauze, tourniquet, démonstration, pratique pour une sensibilisation.

Dégagement d'urgence d'une personne blessée pour :

- la soustraire à un danger réel, vital, immédiat et non contrôlable ;
- réaliser à l'abri les gestes d'urgence sur une personne blessée.

Alerter les secours : (30 minutes)

Savoir effectuer un compte rendu rapide et efficace de la situation traumatique du blessé aux services de secours

Moyens pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> -PC de sécurité -Système de sécurité incendie de catégorie A. -Zone pratique de 200 m² -Matériels informatiques (système informatisé pour les QCU, vidéoprojecteur et ordinateur)
Documents à fournir en début de stage	<p>Photocopie de la carte professionnelle Photocopie de la pièce d'identité</p>
Durée	<p>4 jours, soit 34 heures de formation</p> <p>ou</p> <p>3 jours, soit 27 heures de formation si la personne est titulaire d'une formation valide de sauveteur secouriste du travail (SST) au moment stage. A sa demande, la personne est dispensée du suivi du module « gestes élémentaires de premiers secours ».</p>
Dates	Voir planning
Délais d'accès	Selon places restantes
Responsable pédagogique de la formation	Mr Cyril TOUCHET
Sanction	<p>Attestation délivrée par le centre de formation CTF. Document de synthèse remis aux stagiaires. L'attestation de suivi d'un stage de maintien et d'actualisation des compétences (MAC) qui devra être remise à la délégation territoriale compétente du CNAPS lors de la demande de renouvellement</p>
Nombre de personnes	12 stagiaires au maximum
Lieu	Au centre de formation
Accessibilité	Locaux conformes pour l'accueil des personnes en situation de handicap
Coût de la formation	Nous consulter.